

Rencontre FDGPM 53

03 septembre 2022



Programme

- **Quelques nouveautés réglementaires :**

Renouvellement assermentation GP

Rétention/suspension Permis de chasser

- **Rappels sur l'AP chasse de la Mayenne**

Plan de gestion cerf

Chasse faisan

Sécurité à la chasse

- **Questions posées**

Contrôle bécasse

Contrôle plomb en zone humide

Nouveautés réglementaires

Décret du 18 février 2020 modifiant l'article R15-33-29 du code de procédure pénale :

Une seule prestation de serment – pas de nouvelle prestation en cas de renouvellement ou de nouveau commissionnement sur
Le même tribunal judiciaire

Nouveautés réglementaires

Rétention et suspension administrative

Rétention du permis de chasser :

- possible lors d'accident matériel (mise en danger)
- Obligatoire lors d'accident corporel

- Réalisée par les OPJ/APJ (voire IE)
- Pour 72 heures max. (temps de la demande de suspension infra.)

Nouveautés réglementaires

Rétention et suspension administrative

Suspension du permis de chasser :

- A l'initiative du directeur de l'OFB sur la base du PV de constatations
- pour accident matériel et corporel (<3 mois ITT) = **6 mois max.**
- pour accident corporel (>3 mois ITT) et mortel = **1 an max.**

Arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse 2022/2023

Article 4 = pour le cerf élaphe, mise en place d'un plan de gestion (en plus du plan de chasse)

=> Obligation de renseigner la carte de prélèvement sur le site de la FDC53, dans les 3 jours suivant le prélèvement

Arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse 2022/2023

Article 4 = pour le faisan commun :

-hors plan de chasse, seul le tir du coq est autorisé (sauf poule faisane baguée et munie d'un poncho)

FERMETURE LE 15 JANVIER 2023

-commune en plan de chasse, seul le tir du coq est autorisé (sauf poule faisane baguée et munie d'un poncho)

FERMETURE LE 31 DECEMBRE 2022

Arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse 2022/2023

Article 5 = Mesures de sécurité (rappel du SDGC 2020-2026)

- **Port visible d'un effet fluorescent obligatoire pour la chasse à tir du grand gibier**
- **Pas de bretelle sur l'arme pendant l'acte de chasse (sauf approche et affût GG)**
- **Panneautage obligatoire pour la chasse collective à tir du grand gibier**

Arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse 2022/2023

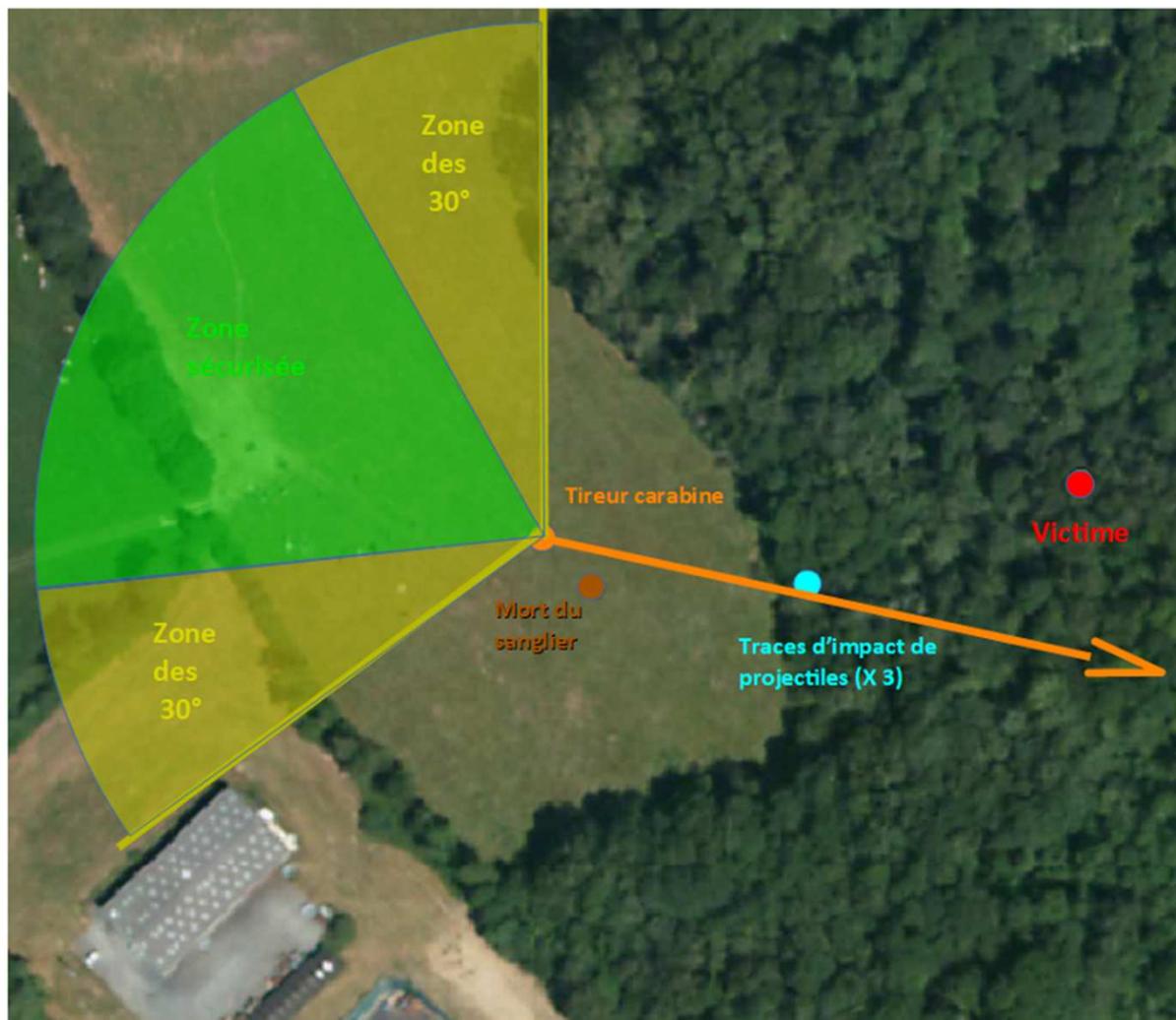
Article 5 = Mesures de sécurité (rappel du SDGC 2020-2026)

- Obligation du respect de l'angle des 30 ° par rapport aux zones sensibles



Arrêté préfectoral d'ouverture de la chasse 2022/2023

Exemple d'accident de chasse : réflexion sur la « zone sensible »



Questions / Réponses

Deux questions posées :

Le document complet est mis à la disposition de la FDGPM 53

D'autres questions ???



Merci de votre attention

